

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00455

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GIP FRANCE 2023 ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANTS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOQCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210045510

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GIP FRANCE 2023 ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANTS

Dans le cadre de l'organisation des grands événements sportifs à venir, Saint-Etienne Métropole a été retenue en tant que Collectivités Hôtes de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Ainsi, Saint-Etienne et son emblématique stade Geoffroy-Guichard ont été retenus pour l'organisation de 4 matchs et à l'issue du tirage au sort effectué le 14 décembre 2020, les affiches suivantes se dérouleront dans le Chaudron :

- Italie contre Afrique 1 le 09 septembre 2023,
- Australie contre Fidji le 17 septembre 2023,
- Argentine contre Océanie le 22 septembre 2023,
- Australie contre une équipe en repêchage le 1^{er} octobre 2023.

Par ailleurs, le GIP FRANCE 2023 et les Métropoles Hôtes ont conclu le 24 juin 2019 une convention de partenariat afin de définir les principes de coopération entre le GIP et les Métropoles Hôtes en vue de l'organisation, l'accueil et le succès de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Suite aux différents échanges entre le GIP FRANCE 2023 et les représentants des Métropoles Hôtes, deux avenants viennent compléter et préciser cette convention :

- Un avenant n°1 relatif aux conditions d'attribution de la billetterie dite « sociale »,
- Un avenant n°2 redéfinissant les conditions d'attribution des places dites « hospitalités ».

Saint-Etienne Métropole, en tant que Collectivité Hôte de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et signataire de la convention précitée en date du 24 juin 2019, doit approuver ces deux avenants précités.

La présente délibération a donc pour objet de valider la signature des avenants n°1 et 2 à la convention de partenariat entre le GIP France 2023 et Saint Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les avenants n°1 et 2 à la convention de partenariat entre le GIP France 2023 et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ces avenants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU